

# LE LUNDI DE PENTECOTE DE NOUVEAU CHOME

S'appuyant sur le rapport remis en décembre par la secrétaire d'Etat à la prospective, le ministre s'est prononcé pour que la journée de solidarité se tienne à une date fixée librement par les entreprises et les administrations.

[Le lundi de pentecôte redeviendrait alors chômé.](#)

La CFTC se réjouit de la volonté affichée par le ministre de rétablir le caractère chômé de ce lundi.

Elle rappelle que la journée dite « de solidarité », instituée par la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et instaurée en vue d'assurer le financement d'actions en faveur de ces personnes.

Ceci est un leurre, en effet, les sommes collectées le sont essentiellement par la taxation mensuelle du travail (0,3 % sur les salaires).

[Que les salariés travaillent ou non à l'occasion de cette journée dite de solidarité, n'apporte ou ne retire rien au financement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.](#)

Pour la CFTC, la nécessaire solidarité envers les personnes handicapées et âgées, demande un effort de l'ensemble de nos concitoyens et non aux seuls salariés.

La CFTC rappelle qu'elle est opposée au principe qui vise à obliger les salariés à travailler sans contrepartie de rémunération, principe qu'elle a attaqué devant les juridictions européennes pour travail obligatoire.

Ce principe est d'ailleurs pour le moins contradictoire avec celui de travailler plus pour gagner plus, cher au Chef de l'Etat.

**SI CES VALEURS ONT UN ECHO POUR VOUS,  
N'HESITEZ PAS, REJOIGNEZ NOUS.**

**LES REPRESENTANTS CFTC Danone France**